

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 2 août 2010, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire  
M. Richard Garant, conseiller  
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
M. Robert Hamel, conseiller  
M. Michel Brodeur, conseiller

Est absente :

Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La secrétaire-trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
- 3- Adoption du procès-verbal de juillet 2010
- 4- Correspondance
- 5- Comptes
- 6- Mandat notaire enregistrement 171, rue du Lac-Bellerive
- 7- Avis de motion modification du règlement 2008-006
- 8- Adoption du règlement 2010-011 Plan d'urbanisme
- 9- Adoption du règlement 2010-012 Zonage
- 10- Adoption du règlement 2010-013 Lotissement
- 11- Adoption du règlement 2010-014 Construction
- 12- Adoption du règlement 2010-015 Condition d'émission des permis de construction

- 13- Adoption du règlement 2010-016 Usages conditionnels
- 14- Adoption du règlement 2010-017 Dérogations mineures
- 15- Adoption du règlement 2010-018 PIIA
- 16- Adoption du règlement 2010-019 PAE
- 17- Adoption du règlement 2010-020 Permis et certificats
- 18- Résolution pour inclure l'estimé des coûts au Règlement d'emprunt 2010-010 Domaine Samson/Domaine Marchand
- 19- Congrès du maire
- 20- Achat imprimante pour la réception
- 21- Tirage promotion « Maisons Fleuries »
- 22- Démission pompier René Bellemare
- 23- Affaires nouvelles
- 24- Période de questions
- 25- Période de suggestions
- 26- Ajournement de la séance au 9 août 2010 à 20H00

RÉS. 2010-08-218 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Vingt-deux personnes assistent à la séance du conseil.  
Quelques interventions sont faites sur les points suivants :

- Identification 5<sup>ième</sup> Rang
- Propreté du village sur l'Avenue Principale (partie du Ministère des Transports)
- Visibilité 5<sup>ième</sup> Rang (arbres M. Guy Hébert). Monsieur le maire rencontre monsieur Guy Hébert à ce sujet.

RÉS. 2010-08-219 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal de juillet 2010 sans aucune modification.

Adoptée

## CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière directrice générale accuse réception de la correspondance suivante :

- Information de subvention de 12,000. \$ pour l'amélioration de diverses rues de la municipalité, lettre signée par Julie Boulet, ministre des Transports;
- Information de subvention de 40,000. \$ échelonnée sur 3 années budgétaires pour l'amélioration de diverses rues de la municipalité. Lettre signée par Julie Boulet, ministre des Transports.

## RÉS. 2010-08-220 CORRESPONDANCE

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

## COMPTES

SALAIRES : 50,413.17 \$

Comptes :

3412	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS	65.00 \$
3413	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS, ESSENCE CAMION INCENDIE	95.16 \$
3414	AREO-FEU	EQUIPEMENT	227.73 \$
3415	ASTRAL MEDIA RADIO INC.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	2 206.71 \$
3416	AUBIN PÉLISSIER	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN, CENTRE COMMUNAUTAIRE	727.73 \$
3417	BELANGER SAUVE , AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	349.91 \$
3418	BOIVIN & GAUVIN INC.	ÉQUIPEMENT, ENTRETIEN STATION DE POMPAGE	316.06 \$
3419	BUREAU EN GROS	PARC INFORMATIQUE	496.51 \$
3420	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN CAMION VOIRIE, TRACTEUR, CHARIOTS BALADES	87.19 \$
3421	CLOTURES CAMBREK INC.	SIGNALISATION	205.78 \$
3422	COMMISSION ADMINISTRATIVE DES	REGIME DE RETRAITE ÉLUS	333.00 \$
3423	COMMISSION SCOLAIRE L'ENERGIE	VENTE POUR TAXES	45.77 \$
3424	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	6 519.24 \$
3425	DISTRIBUTION DESCOUR S.E.N.C.	EAU POTABLE	53.75 \$
3426	L'ECHO DE D'AUTRAY	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	110.06 \$

3427	EDITIONS JURIDIQUES FD	MISE A JOUR CODE MUNICIPAL	91.35 \$
3428	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	LOCATION DE MACHINERIE	4 309.01 \$
3429	LES ENTREPRISES ELECTRIQUES	AQUEDUC MAISON DES JEUNES, ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, MAISON DU CTIOYEN, NOUVELLES LUMIÈRES	2 512.20 \$
3430	ENVIRONNEMENT M C M INC.	PROFESSIONNEL AQUEDUC	2 352.32 \$
3431	LES EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	16.74 \$
3432	EXCELTECH (9134-1073 QUEBEC INC)	MAISONS FLEURIES, ENTRETIEN ET REPARATION TERRAIN DES LOISIRS	352.17 \$
3433	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	ANALYSES D'EAU	183.28 \$
3434	FELIX SECURITÉ INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	158.87 \$
3435	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	FRAIS DE MUTATION	45.00 \$
3436	FORMULES MUNICIPALES	AMÉNAGEMENT CLINIQUE MÉDICALE, PIÈCES ET ACCESSOIRE TOURISME	275.04 \$
3437	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	AMÉNAGEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE, FOURNITURES DE BUREAU	259.32 \$
3438	GARCEAU PAUL-ANDRE	FRAIS DE DÉPLACEMENT, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	84.90 \$
3439	GRENIER YVON	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	20.00 \$
3440	GROUPE CLR	TEMPS D'ONDE C.B., TÉLÉPAGE	720.65 \$
3441	LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TRACTEUR	74.71 \$
3442	HEBDO DU ST-MAURICE	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	392.81 \$
3443	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	39.64 \$
3444	IMAGING TONER TECHNOLOGIE	FOURNITURES DE BUREAU	178.92 \$
3445	DENIS LAHAYE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	146.96 \$
3446	LANGLOIS FRANCINE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	20.00 \$
3447	ANNULÉ		
3448	LAVAGE PIERCO	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	361.20 \$
3449	LUMEN	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	129.81 \$
3450	ANNULÉ		
3451	MAURICE HOULE & FILS LTEE	AMÉNAGEMENT PARC MUNICIPAL, CENTRE COMMUNAUTAIRE, BAT, ENTRETIEN STATION DE POMPAGE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	383.76 \$
3452	MICH EQUIPEMENT MOTORISES	ENTRETIEN RÉPARATION OUTILS, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	211.12 \$
3453	MRC DE MASKINONGE	REDEVANCES ÉLIMINATIONS, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, GESTION DE BOUES, FORMATION POMPIERS	17 643.32 \$
3454	MUISE PATRICK	PARC DES JEUNES	519.23 \$
3455	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRES MUNICIPALITÉS	994.08 \$
3456	MUNICIPALITE DE ST-BONIFACE	SERVICES RENDUS PAR AUTRES MUNICIPALITÉS	90.00 \$
3457	MUNICIPALITE DE ST-PAULIN	DÉPENSES DE PUBLICITÉ	694.61 \$
3458	LE NOUVELLISTE	DÉPENSES DE PUBLICITÉ	616.30 \$

3459	ORPHEO CANADA	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	237.04 \$
3460	ANNULÉ		
3461	PEPINIERE DU PARC	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	150.12 \$
3462	LES PETROLES SONIC(C.F.Q.)	ESSENCE ET HUILE DIESEL	332.67 \$
3463	PIGALE IMPRESSION	MATERIEL PROMOTIONNEL	1 179.54 \$
3464	JULIE PLANTE ENR.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	173.79 \$
3465	PLURITEC LTEE	ROUTE SAINT-ÉLIE/SAINT-PAULIN	79 012.50 \$
3466	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	623.01 \$
3467	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES, FRAIS POSTAUX	195.36 \$
3468	R.L.DISTRIBUTEUR ENR.	ARTICLES DE NETTOYAGE	180.80 \$
3469	SAMSON MARIO	ALIMENTS, FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	21.36 \$
3470	SAMSON CLAUDE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	20.00 \$
3471	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1 111.62 \$
3472	LES SERRES SERGE DUPUIS	MAISONS FLEURIES	77.88 \$
3473	SERVICE TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	370.23 \$
3474	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION TOURISTIQUE	106.10 \$
3475	SOMAVRAC (C.C) INC.	ABAT-POUSSIÈRE	3 762.12 \$
3476	TARDIF JOSEE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	20.00 \$
3477	TOURISME MAURICIE	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	112.25 \$
3478	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	DÉPENSES DE PUBLICITÉ	575.21 \$
3479	WOLSELEY INDUSTRIAL PRODUCTS GROUP	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	192.76 \$
3480	MARCHE RENE SAMSON	ESSENCE CAMION INCENDIE, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	133.12 \$
3481	SPI SECURITE INC.	NETTOYAGE RÉSERVOIR, VÊTEMENT DE TRAVAIL, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	146.68 \$
100707	REVENU QUEBEC	DAS PROV. JUIN 2010	6 820.86 \$
100707	REVENU CANADA	DAS FED JUIN 2010	2 805.36 \$
100709	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	1 556.83 \$
100709	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	192.06 \$
100709	SOGETEL, TELEPHONE MILOT INC.	TÉLÉPHONE, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET	822.26 \$
100721	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITÉ AQUEDUC	1 090.51 \$
100730	REVENU CANADA	DAS FED JUILLET 2010	4 801.51 \$
100730	REVENU QUEBEC	DAS PROV JUILLET 2010	10 811.98 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	163 352.45 \$
		GRAND TOTAL	298 226.01 \$

### RÉS. 2010-08-221 COMPTES

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au

montant de 134,873.56 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2010-08-222 MANDAT NOTAIRE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me Louise-Andrée Garant, notaire pour la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à l'enregistrement de l'acte de vente formelle pour la propriété de Nancy Vallière acquise par la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton en vente pour non-paiement de taxe le 14 avril 2005 sous le certificat d'adjudication 12640698 enregistré à Shawinigan le 31 août 2008.

Le maire, monsieur André Garant et la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Micheline Allard sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton les documents nécessaires à cet enregistrement.

Il est à noter que monsieur le maire André Garant s'est retiré de toute discussion concernant cette résolution, Me Louise-Andrée Garant étant sa fille.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Monsieur Robert Hamel donne un avis de motion pour la présentation d'un règlement amendant le règlement 2008-006 relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau.

RÉS. 2010-08-223 PLAN D'URBANISME RÉVISÉ - 2010-011

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut réviser le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2010 un projet de règlement du plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu, le 26 mai 2010 et le 5 juin 2010, une assemblée de consultation sur le projet de règlement du plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement du plan d'urbanisme révisé a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement du plan d'urbanisme révisé a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur et résolu que le conseil municipal adopte le règlement du plan d'urbanisme révisé numéro 2010-011.

Adoptée

RÉS. 2010-08-224 RÈGLEMENT DE ZONAGE - 2010-012

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut remplacer le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2010 un projet de règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu, le 26 mai 2010 et le 5 juin 2010, une assemblée de consultation sur le projet de règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement de zonage a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement de zonage a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Robert Hamel et résolu que le conseil municipal adopte le règlement de zonage numéro 2010-012.

Adoptée

RÉS. 2010-08-225 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - 2010-013

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut remplacer le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2010 un projet de règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu, le 26 mai 2010 et le 5 juin 2010, une assemblée de consultation sur le projet de règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement de lotissement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement de lotissement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel et résolu que le conseil municipal adopte le règlement de lotissement numéro 2010-013.

Adoptée

RÉS. 2010-08-226 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION - 2010-014

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;



CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement de construction;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2010 un projet de règlement de construction;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu, le 26 mai 2010 et le 5 juin 2010, une assemblée de consultation sur le projet de règlement de construction;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement de construction a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement de construction a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson et résolu que le conseil municipal adopte le règlement de construction numéro 2010-014.

Adoptée

RÉS. 2010-08-227 RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION - 2010-015

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2010 un projet de règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu, le 26 mai 2010 et le 5 juin 2010, une assemblée de consultation sur le projet de

règlement sur les conditions d'émission de permis de construction;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Michel Brodeur et résolu que le conseil municipal adopte le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2010-015.

Adoptée

RÉS. 2010-08-228 RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS -  
2010-016

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.31 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2010, un projet de règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu, le 26 mai 2010 et le 5 juin 2010, une assemblée de consultation sur le projet de règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement sur les usages conditionnels a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement sur les usages conditionnels a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Buisson appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier et résolu que le conseil municipal adopte le règlement sur les usages conditionnels numéro 2010-016.

Adoptée

RÉS. 2010-08-229 RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES -  
2010-017

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2010, un projet de règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu, le 26 mai 2010 et le 5 juin 2010, une assemblée de consultation sur le projet de règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement sur les dérogations mineures a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement sur les dérogations mineures a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant et résolu que le conseil municipal adopte le règlement sur les dérogations mineures numéro 2010-017.

Adoptée

RÉS. 2010-08-230 RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - 2010-  
018

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2010-018.

Adoptée

RÉS. 2010-08-231 RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT  
D'ENSEMBLE (PAE) 2010-019

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 2010-019.

Adoptée

RÉS. 2010-08-232 RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS -  
2010-020

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur permis et certificats;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2010 un projet de règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu, le 26 mai 2010 et le 5 juin 2010, une assemblée de consultation sur le projet de règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement sur les permis et certificats a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement sur les permis et certificats a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Michel Brodeur et résolu que le conseil municipal adopte le règlement sur les permis et certificats numéro 2010-020.

Adoptée

RÉS. 2010-08-233 MODIFICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-010

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter quelques corrections au règlement 2010-010 afin d'y inclure l'estimé des coûts du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal modifie le règlement d'emprunt 2010-010 de la façon suivante :

1. L'estimation du coût des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc au Domaine Marchand et au Domaine Samson préparé par l'ingénieur Cédric Turcotte de la Firme Pluritec en date du 7 juillet 2010 au montant de 1,144,005. \$ est incluse au règlement 2010-010 laquelle en fait partie intégrante en annexe C;
2. Le montant du règlement d'emprunt est diminué à 1,144,005. \$ dans le titre et à l'article 2.

Adoptée

RÉS. 2010-08-234 CONGRÈS FQM

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Garant à s'inscrire au congrès de la FQM qui aura lieu à Québec du 30 septembre au 2 octobre 2010. Le coût d'inscription est de 540.00 \$. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

RÉS. 2010-08-235 ACHAT IMPRIMANTE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'une imprimante HP CP2025 couleur pour la réception. Le coût est de 440.00 \$ plus taxes. L'achat sera fait chez Bureau en Gros.

Adoptée

## PROMOTION MAISONS FLEURIES

Le thème pour 2010 est : « Je fleuris Saint-Élie, j'embellis mon coin de pays ».

Madame Francine Buisson félicite très chaleureusement madame Marcelle et monsieur Yvan Chartier pour leur implication constante et leur travail minutieux depuis de nombreuses années au sein du Comité de Maisons Fleuries.

Trente-quatre inscriptions valides ont été déposées pour le concours Maisons Fleuries.

Monsieur et madame Chartier procèdent au tirage au sort.

Les gagnants sont :

1. Madame Louise Descôteaux, 5310, route des Lacs
2. Monsieur René Samson, 361, rue Saint-Louis (pour son commerce)
3. Monsieur Gaston Bellemare, 4090, route des Lacs
4. Madame Gaétane Philibert, 2141, avenue Principale
5. Madame Hélène Matteau, 230, rue Saint-Pierre

Ces gagnants se verront remettre un bon d'achat de 75,00 \$ échangeable aux Serres Serge Dupuis. Ces cadeaux seront remis à la Petite Fête le 4 septembre prochain.

Madame Buisson a également fait un sondage auprès de la population pour la possibilité de mettre sur pied un échange de plantes vivaces. L'enquête s'avère non efficace pour cette année.

## RÉS. 2010-08-236 FÉLICITATIONS GAGNANTS MAISONS FLEURIES

Sur proposition unanime des membres du conseil municipal, il est résolu que le conseil félicite très chaleureusement les gagnants de la promotion Maisons Fleuries qui par leur geste contribuent à embellir notre belle municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Un bon d'achat de 75.00 \$ échangeable aux Serres Serge Dupuis sera remis à chacun des gagnants lors de la Petite Fête du 4 septembre 2010.

Adoptée

RÉS. 2010-08-237 DÉMISSION POMPIER VOLONTAIRE RENÉ BELLEMARE

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la démission de René Bellemare comme pompier volontaire. Des mots de remerciements et de félicitations sont adressés à monsieur Bellemare pour son dévouement pendant toutes les années où il a œuvré comme pompier volontaire.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

MICHEL BRODEUR

RÉS. 2010-08-238 FORMATION LOGICIEL QUARK X PRESS

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Paul-André Garceau à suivre une formation supplémentaire de 6 heures pour le logiciel Quark X Press. La formation est donnée par monsieur Denis Duplessis et le coût est de 180.00 \$.

Adoptée

- Monsieur Brodeur mentionne que le Bureau d'accueil touristique fonctionne à plein régime. Les guides et les chauffeurs font un excellent travail.
- Monsieur Brodeur donne des informations concernant le travail fait au niveau des bandes riveraines : 420 propriétés ont été visitées et 56 avis d'infraction ont été émis.

ROBERT HAMEL

RÉS. 2010-08-239 GAZEBO HALTE RUE SAINT-LOUIS

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un gazebo halte sur la rue Saint-Louis, selon le projet présenté par monsieur Kevin Gélinas. La construction se fera au printemps 2011. Le montant de la dépense sera inclus au prochain budget.

Adoptée

- Monsieur Hamel mentionne que les zones de vitesse de toute la municipalité seront réévaluées. Deux zones scolaires et du parc seront affichées à 30 KM.

#### FRANCINE BUISSON

- Madame Buisson donne les statistiques du site Web pour les derniers douze mois. La moyenne est de 256 visiteurs par jour incluant 180 nouveaux.
- Madame Buisson mentionne que la démarche au niveau des amis des Aînés est bien entamée et qu'à la fin août il y aura demande de subvention avec la MRC.

#### LOUISE LAFRENIÈRE GRENIER

- Madame Lafrenière Grenier mentionne que deux toilettes sèches ont été installées sur le site de la Fabrique afin d'accueillir les touristes.

#### RÉS. 2010-08-240 CONSERVATION DU PATRIMOINE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse à la Fabrique le montant de 10,000.00 \$ prévu au budget pour la conservation du patrimoine.

Adoptée

#### RICHARD GARANT

- Monsieur Garant mentionne que les soumissions concernant le remplacement des conduites d'aqueduc au Domaine Marchand et au Domaine Samson seront ouvertes le 18 août 2010 à 14H00.

#### ANDRÉ GARANT

#### RÉS. 2010-08-241 FÉLICITATIONS

Sur proposition unanime du conseil municipal, il est résolu de féliciter Camille Loranger qui a été choisie pour participer à la Finale des Jeux du Québec de août 2010.

Adoptée

- Madame Buisson invite les gens à la collecte de sang qui aura lieu demain le 3 août 2010 de 14H30 à 20H30.



- Monsieur le maire mentionne qu'il y a un comité élargi pour la mission du Garage Déziel. La première réunion se tiendra le 16 août à 19H00 à la Maison du Citoyen.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Vingt-cinq personnes assistent à la réunion du conseil.

Quelques questions et commentaires sont faits sur les sujets suivants :

- Gravier 0 3/4 intersection rue Tousignant
- Beauté des jardinières

#### PÉRIODE DE SUGGESTIONS

Quelques suggestions sont faites sur les sujets suivants :

- Entretien des ponts
- Exposition l'Écho-l'Eau à voir

#### RÉS. 2010-08-241A AJOURNEMENT

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité l'ajournement de la séance au 18 août 2010 à 20H00.

Adoptée

Levée de l'assemblée à 21H03

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Micheline Allard  
Sec.-très. dir.-générale

\_\_\_\_\_  
André Garant, maire